

CHS LE VINATIER

<http://fovinatier.free.fr>

forceo@libertysurf.fr

04.37.91.53.20

1/ **Agents de Catégorie C** : afin de prendre en compte l'augmentation du SMIC, le gouvernement à modifier le décret mettant les grilles indiciaires de la catégorie C au dessus du SMIC à compter du 1^{er} juillet 2012, comme notre statut l'y oblige :

ECHELLE 3

depuis le 1 ^{ER} JANVIER 2012	Durée Par échelon	INM actuel	1 ^{ER} JUILLET 2012	INM (*)	Gain Indiciaire en points
11 ^{ème} échelon		355	11 ^{ème} échelon	355	0
10 ^{ème} échelon	4 a	338	10 ^{ème} échelon	338	0
9 ^{ème} échelon	4 a	326	9 ^{ème} échelon	326	0
8 ^{ème} échelon	4 a	319	8 ^{ème} échelon	319	0
7^{ème} échelon	4 a	312	7^{ème} échelon	315	3
6^{ème} échelon	3 a	307	6^{ème} échelon	313	6
5^{ème} échelon	3 a	306	5^{ème} échelon	312	6
4^{ème} échelon	3 a	305	4^{ème} échelon	311	6
3^{ème} échelon	2 a	304	3^{ème} échelon	310	6
2^{ème} échelon	2 a	303	2^{ème} échelon	309	6
1^{er} échelon	1 a	302	1^{er} échelon	308	6

ECHELLE 4

Depuis le 1 ^{er} JANVIER 2012	Durée Par échelon	INM actuel	1 ^{ER} JUILLET 2012	INM	Gain Indiciaire en points
11 ^{ème} échelon		369	11 ^{ème} échelon	369	0
10 ^{ème} échelon	4 a	356	10 ^{ème} échelon	356	0
9 ^{ème} échelon	4 a	345	9 ^{ème} échelon	345	0
8 ^{ème} échelon	4 a	335	8 ^{ème} échelon	335	0
7 ^{ème} échelon	4 a	325	7 ^{ème} échelon	325	0
6 ^{ème} échelon	3 a	316	6 ^{ème} échelon	316	0
5^{ème} échelon	3 a	308	5^{ème} échelon	314	6
4^{ème} échelon	3 a	306	4^{ème} échelon	312	6
3^{ème} échelon	2 a	305	3^{ème} échelon	311	6
2^{ème} échelon	2 a	304	2^{ème} échelon	310	6
1^{ère} échelon	1 a	303	1^{ère} échelon	309	6

ECHELLE 5

Depuis le 1 ^{er} JANVIER 2012	Durée Par échelon	INM actuel	1 ^{er} JUILLET 2012	INM	Gain Indiciaire en points
11 ^{ème} échelon		392	11 ^{ème} échelon	392	0
10 ^{ème} échelon	4 a	379	10 ^{ème} échelon	379	0
9 ^{ème} échelon	4 a	362	9 ^{ème} échelon	362	0
8 ^{ème} échelon	4 a	350	8 ^{ème} échelon	350	0
7 ^{ème} échelon	4 a	338	7 ^{ème} échelon	338	0
6 ^{ème} échelon	3 a	328	6 ^{ème} échelon	328	0
5 ^{ème} échelon	3 a	318	5 ^{ème} échelon	318	0
4^{ème} échelon	3 a	308	4^{ème} échelon	314	6
3^{ème} échelon	2 a	306	3^{ème} échelon	312	6
2^{ème} échelon	2 a	305	2^{ème} échelon	311	6
1^{er} échelon	2 a	304	1^{er} échelon	310	6

2/ **Comme prévu** dans le cadre du protocole du 2 février 2010, les modifications des indices de rémunération des Infirmiers en Soins Généraux (catégorie A) 1^{er} grade et 2^{ème} grade, sont intervenues le 1^{er} juillet 2012.

I.S.G 1 ^{er} grade Situation avant le 1 ^{er} juillet 2012	Durée Par échelon	INM actuel	I.S.G. 1 ^{er} grade au Au 1 ^{er} JUILLET 2012	INM	Gain Indiciaire en points
11 ^{ème} échelon		566	11 ^{ème} échelon	566	0
10 ^{ème} échelon	4 a	546	10 ^{ème} échelon	548	2
9 ^{ème} échelon	4 a	520	9 ^{ème} échelon	524	4
8 ^{ème} échelon	4 a	501	8 ^{ème} échelon	505	4
7 ^{ème} échelon	3 a	486	7 ^{ème} échelon	487	1
6 ^{ème} échelon	3 a	453	6 ^{ème} échelon	456	3
5 ^{ème} échelon	3 a	422	5 ^{ème} échelon	423	1
4 ^{ème} échelon	3 a	397	4 ^{ème} échelon	399	2
3 ^{ème} échelon	3 a	373	3 ^{ème} échelon	379	6
2 ^{ème} échelon	2 a	349	2 ^{ème} échelon	355	6
1 ^{er} échelon	1 a	335	1 ^{er} échelon	342	7

I.S.G. 2 ^{ème} grade	Durée Par échelon	INM actuel	I.S.G. 2 ^{ème} grade au Au 1 ^{er} JUILLET 2012	INM	Gain Indiciaire en points
11 ^{ème} échelon		570	11 ^{ème} échelon	581	11
10 ^{ème} échelon	4 a	557	10 ^{ème} échelon	570	13
9 ^{ème} échelon	4 a	539	9 ^{ème} échelon	547	8
8 ^{ème} échelon	4 a	520	8 ^{ème} échelon	524	4
7 ^{ème} échelon	3 a	495	7 ^{ème} échelon	501	6
6 ^{ème} échelon	3 a	473	6 ^{ème} échelon	478	5
5 ^{ème} échelon	2 a	451	5 ^{ème} échelon	456	4
4 ^{ème} échelon	2 a	431	4 ^{ème} échelon	436	5
3 ^{ème} échelon	2 a	415	3 ^{ème} échelon	416	1
2 ^{ème} échelon	2 a	400	2 ^{ème} échelon	400	0
1 ^{ère} échelon	1 a	387	1 ^{ère} échelon	387	0

Valeur du point au 1^{er} juillet 2012 : 4.63 € (même valeur depuis le 1^{er} juillet 2010).

Chacun peut le constater il s'agit :

- pour la catégorie C d'une mesure 'technique' d'ajustement au SMIC, dont la hausse de 2% est loin de compenser l'augmentation du coût de la vie,
- et concernant les infirmier(e)s, du glissement prévu par le protocole de février 2010 que les collègues concernés ont payé **en se voyant retirer le droit à la catégorie active pour la retraite.**

Force est donc de constater que **le nouveau gouvernement**, loin de répondre aux attentes des salariés, **continue la politique de blocage de son prédécesseur** : rappelons **que la valeur du point d'indice n'a pas changé depuis 2 ans** et qu'en 2007, 2008 et 2009 les 'augmentations' avaient été très nettement inférieures à celle du coût de la vie.

Serions-nous entrés dans une situation à la grecque ou à l'espagnole, où quel que soit le résultat des élections, le gouvernement applique sans sourciller la même politique d'austérité ? Le chef de l'état ne vient-il pas d'affirmer sa "*volonté de mettre en œuvre (...) les décisions prises par le Conseil européen des 28 et 29 juin dernier. Les dispositions et instruments prévus à cet effet doivent pourvoir être utilisés dans les meilleurs délais.*"

Force Ouvrière n'acceptera pas plus la rigueur de gauche que la rigueur de droite et continuera de revendiquer l'augmentation générale des salaires:

- **une revalorisation du SMIC qui fixe celui-ci à 1350 euros net par mois**
- **la hausse immédiate de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique de 5%**
- **44 points d'indice supplémentaires (soit 200 euros) pour tous afin de rattraper la perte de plus de 10% du pouvoir d'achat enregistrée depuis 2000 dans la Fonction Publique**

- **La revalorisation des grilles indiciaires pour les catégories C, B et A, en portant le minimum de rémunération à 120% du SMIC.**

Chacun le comprend, ce blocage des salaires qui continue, mais aussi le 'jour de carence' qui n'est toujours pas remis en cause, mais aussi les budgets des établissements qui ne sont pas mis à niveau et contraignent les établissements à se re-structurer, c'est-à-dire à diminuer l'offre de soins, les lits, les services, les effectifs des Personnels, ces mesures sont prises en vertu de la '**règle d'or**' du Traité Stabilité, Coordination, et de Gouvernance (TSCG) **qui interdit à tous les gouvernements européens de satisfaire les revendications.**

C'est pourquoi J.Cl Mailly au nom de la Confédération Force Ouvrière demande aux élus (députés, sénateurs) de ne pas voter le dit Traité. Maintenant nous savons que l'indépendance et la souveraineté ne sont pas forcément les '*qualités premières*' de nos élus qu'ils soient de droite ou de gauche. Une fois de plus nous devons compter que sur nous-mêmes. La Confédération FO, comme pour les 'retraites' en 2010 prendra ses responsabilités.

Combattre contre la ratification de ce traité inique concocté par les banques et la finance contre tous les peuples d'Europe pour mieux les écraser encore, signifie pour nous FO défendre coûte que coûte les revendications, les conditions de travail, les salaires, la protection sociale, le service public. Nous nous attachons à le faire ici au quotidien à l'hôpital du vinatier notamment en refusant le '*vademecum*', instrument au service de cette politique et au plan national en posant la question de la revendication et de l'action unie des personnels des l'ensemble des organisations syndicales pour la satisfaction des revendications ouvrières.

Rien n'est joué. Le vent se lèvera, c'est une certitude. De Madrid à Athènes, de Lisbonne à Paris ou Berlin, ces questions sont posées. Elles finiront par trouver leurs réponses. Renforcer l'organisation syndicale, adhérer à FO consiste à hâter ce moment.

Solidarité internationale : Message adressé à l'ambassade d'Afrique du Sud :

Monsieur l'ambassadeur,

Le jeudi 16 aout, la police sud-africaine, agissant pour le compte du groupe britannique Lonmin a ouvert le feu sur les travailleurs de l'usine de platine de Marikana, en grève pour l'augmentation de leurs salaires.

Noyant ainsi leurs justes revendications dans un bain de sang (plusieurs dizaines de morts) qui rappelle les pires massacres de l'apartheid.

Aucun travailleur, aucune organisation ouvrière ne peut accepter cela.

Le syndicat Force Ouvrière du personnel du CHS le Vinatier à Bron exige que le gouvernement sud-africain :

- Cesse immédiatement la répression contre les grévistes
- Abandonne les poursuites judiciaires contre les grévistes
- Fasse cesser le lock-out
- Contraigne le groupe Lonmin à mettre un terme à l'ultimatum menaçant les grévistes de licenciements et à ouvrir les négociations avec les grévistes et leurs syndicats sur la base des revendications ouvrières.

Vous réaffirmant notre colère et indignation devant ce crime, nous vous demandons Mr l'Ambassadeur de prendre en compte celles-ci et vous prions de croire en l'assurance de notre détermination à défendre les droits des travailleurs.